



PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

LE PREFET

Melun, le

- 7 FEV. 2005

Monsieur le Sénateur,

Par lettre en date du 14 décembre 2004 vous m'avez fait part des inquiétudes que soulèverait la mise en place de la décentralisation sur la qualité du service public de proximité et l'avenir des agents de la DDE concernés par cette réforme.

La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a pour objet le renforcement des libertés et des compétences des collectivités locales pour plus de proximité entre le citoyen et le niveau de prise des décisions concernant son cadre de vie quotidien.

La mise en œuvre de cette loi entraînera des changements importants dans l'organisation et le fonctionnement de la DDE de Seine-et-Marne.

Les parties de service de la DDE chargées de l'entretien et l'exploitation des routes nationales seront transférées au Conseil Général : celui-ci est actuellement saisi pour avis du projet de décret qui fixera le réseau routier national et par déduction les routes nationales transférées. Sans attendre, j'ai mis en place avec le Président du Conseil Général une commission quadripartite réunissant Préfecture-DDE, Conseil Général, représentants du personnel de la DDE et des services du Conseil Général. La démarche en cours devrait permettre au Conseil Général de définir son projet d'organisation qu'il devrait faire connaître avant fin du premier semestre 2005. Des séances d'information ont été mises en place à destination des agents afin d'expliquer le statut de la fonction publique territoriale et la DDE tient des réunions régulières avec les organisations syndicales.

Les parties de services de la DDE chargées de l'entretien et l'exploitation des routes nationales non transférées seront placées sous l'autorité d'un service régional des routes à créer (à la DRE). En sus de la concertation actuelle avec les syndicats, des séances d'information seront organisées prochainement avec les agents d'Etat concernés.

.../...

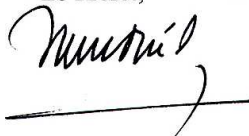
Quant à la structure de la future DDE, un projet de service a été élaboré avec le souci d'assurer les missions de l'Etat, de maintenir le service aux communes et de rechercher à en améliorer la technicité et l'efficacité. Son organisation repose sur 6 implantations territoriales (Subdivisions de Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Melun, Marne-la-Vallée, Provins) et 3 Arrondissements (Meaux, Melun, Provins).
Ce projet qui a été discuté avec les instances paritaires doit être désormais précisé dans le cadre d'un travail collectif associant les agents.

Je comprends l'inquiétude des agents qui ne disposent pas aujourd'hui d'une vision claire de l'organisation des 3 services dans lesquels ils ont vocation à travailler demain. L'objectif de la DDE est que ces trois démarches convergent vers la fin du premier semestre pour aboutir à un schéma identifiant notamment les implantations territoriales de la future DDE, et les implantations territoriales des services routiers du Conseil Général et du service régional des routes.

Le Président du Conseil Général a souligné devant les organisations syndicales de la DDE que ces nouveaux services ne pourront pas fonctionner sans la compétence des agents qui effectuent actuellement ces missions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma haute considération *et de mes
meilleures attentions.*

Le Préfet,



Jacques BARTHELEMY

Monsieur Michel BILLOUT
Sénateur de Seine et Marne
Maire de Nangis
15, rue de Vaugirard

75 291 PARIS Cedex 06

ERROR: syntaxerror
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

(RØponse prefet dØcentralisation DDE)
/Title
()
/Subject
(D:20050920165334)
/ModDate
()
/Keywords
(PDFCreator Version 0.8.0)
/Creator
(D:20050920165334)
/CreationDate
(ERIC)
/Author
-mark-